

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-358 du 11 décembre 1980

chargeant le Camarade Barthélémy OHOUENS,
Ministre de l'Industrie des Mines et de
l'Energie, de l'intérim du Camarade François
DOSSOU, Ministre des Transports et des Communi-
cations pour compter du 11 Décembre 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif
National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 11 Décembre 1980, le Camarade Barthélémy OHOUENS,
Ministre de l'Industrie des Mines et de l'Energie est chargé de l'intérim du
Ministre des Transports et des Communications pendant l'absence du Camarade
François DOSSOU.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 décembre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ALR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MIM-MTC 6 autres Minis-
tères 20 DPE - DAIL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT 1 ONEPI - Gde Chanc. 2
UNB - FASJEP - BN 6 BCP 1 JORPB 1.-